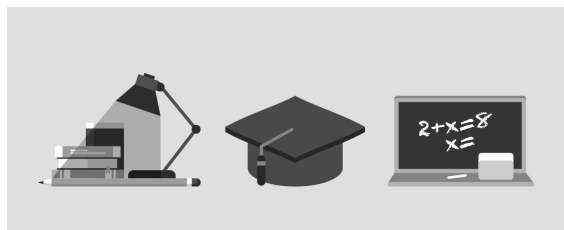




ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES : DROITS ET DEVOIRS DANS L'EXERCICE DE SON MÉTIER (IPERIA MDDM)



AGRICULTURE

BÂTIMENT
TRAVAUX PUBLICS,
PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUE

INDUSTRIE

SANTÉ / SOCIAL

TERTIAIRE

HOTELLERIE
RESTAURATION
TOURISME

FORMATIONS
GÉNÉRALES, SOCLE
/ CLÉA

ACCOMPAGNEMENT ET
DÉVELOPPEMENT
PERSONNEL

PRÉVENTION /
SÉCURITÉ

TRANSPORT /
LOGISTIQUE

NUMÉRIQUE /
AUDIOVISUEL

LIEU DE LA FORMATION

AGENCE DE MONT DE MARSAN

PUBLIC CONCERNÉ

Assistants maternelles
Salariés du particulier employeur

DÉBUT DE LA FORMATION

Tout au long de l'année

DÉTAILS DATE DE LA FORMATION

Durée : 24 heures
Dates : nous consulter

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Plan de développement des
compétences

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cerner les limites professionnelles de sa fonction.
Faire référence aux documents légaux et administratifs appropriés.

CONTENU DE LA FORMATION



La valeur ajoutée des emplois de la famille

Utiliser la convention collective (contrat de travail, grille des salaires, classification des emplois, rupture de contrat...) et les relais d'information existants.
Connaître les différentes modalités de paiement (CESU...) et les droits à la formation.
Communiquer sur ses missions, son organisation, ses compétences et ses techniques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Attestation de formation

PROFIL DES INTERVENANTS

Équipe pédagogique spécialisée
Psychologue
Sociologue

VOS CONSEILLERS DE L'AGENCE DES LANDES

Myriam DHAILLY
Conseillère en Formation
Professionnelle
myriam.dhailly@greta-cfa-
aquitaine.fr
05 58 05 65 65
05 58 05 65 64

PLUS D'INFORMATIONS SUR WWW.GRETA-CFA-AQUITAINE.FR